

Politique tarifaire - « Jouir sans entraves ?! Corps, genres et sexualités »

La formation pour tous·tes, tout au long de la vie !

*L'argent ne doit pas être un frein pour accéder à nos espaces d'éducation populaire. !
Nous défendons concrètement la possibilité pour tou·tes de se former tout au long de la vie,
quelque soient ses conditions de ressources.
C'est un idéal d'éducation populaire qui nous tient à cœur.*

Utilisez vos droits à la formation !

La Turbine à Graines est un organisme de formation professionnelle, certifié « Qualité» (*Qualiopi*), et à ce titre nous pouvons mobiliser vos droits à la formation professionnelle inscrits dans la loi :

Selon l'article L6111-1 du code du travail, « la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle. »

Pour connaître vos droits :

- En tant que **salarié-es**, vous pouvez mobilisez vos droits à la formation dans le cadre du "plan de développement de compétences" (ex "plan de formation"). Renseignez-vous auprès de votre employeur-se, de votre délégué-e du personnel, ou directement auprès de votre OPCO (organismes collecteurs et financeurs, ex : Uniformation, AFDAS, AKTO...). Vous pouvez retrouver votre OPCO avec le code NAF/APE présent sur vos bulletins de salaire. ([Plus d'infos ici](#))

-En tant qu'**indépendant-es**, vous pouvez contacter votre Fond Assurance Formation (en lien avec les OPCO des indépendant-s : FIF-PL, AGEFICE, AFDAS, FAFCEA, VIVEA, Ocapiat...). Pour les auto-entrepreneurs, sachez que vos droits sont indépendants de vos cotisations et renouvelés chaque année (www.portail-autoentrepreneur.fr).

-En tant que **demandeurs-ses d'emploi**, renseignez-vous auprès de votre conseiller-e Pôle emploi.

Si besoin nous pouvons vous accompagner dans vos démarches !

Nous vous communiquons ensuite un devis et un programme à transmettre à votre employeur-se pour obtenir son accord et faire la demande auprès de l'OPCO. Lorsque la formation est financée, les frais annexes peuvent parfois aussi être pris en charge (hébergement, repas, déplacements).

En cas de refus de financement par des tiers (OPCO, pôle emploi, subventions,...), la convention de formation signée vous engage, vous ou votre employeur-se, à financer vous même la formation à prix libre, afin de garantir votre inscription. Voir les conditions du prix libre ci-dessous.

NB : Nous ne sommes malheureusement pas éligible aux financements CPF (Compte Personnel de Formation), réservés à des modules de formation certifiés.

Tarif

Nous proposons un tarif qui comprend :

- un acompte de 80€ qui correspond à un prix plancher afin de couvrir les frais d'inscriptions et frais de matériels engagés et de concrétiser l'engagement des personnes,
- un montant libre pour les frais pédagogiques, défini en fin de formation à partir d'une discussion collective,
- un montant libre pour les frais annexes (hébergement et espaces collectifs)*

C'est pour nous une manière de travailler concrètement la transformation sociale que nous visons :

- Permettre à chacun·e d'accéder à des espaces de solidarité et se former quelle que soit ses revenus
- Questionner notre rapport à l'argent et les solidarités concretisables dans un collectif
- Articuler financement de formation professionnelle et prix libre, pour expérimenter un modèle économique où nous tentons d'incarner nos valeurs et nos principes politiques

Le prix libre implique une **responsabilité individuelle et collective** : de la part de personnes (physiques ou morales) qui ont peu de revenus, d'assumer un prix bas ; de la part de celles qui sont privilégié.es de pouvoir donner plus, d'assumer un prix solidaire vis à vis d'autres personnes, mais aussi en soutien au projet de l'association.

Que finance-t-on quand on paie une formation ?

- Le travail d'animation et de préparation,
- Les coûts logistiques : location salle de travail, matériel, photocopies, bibliothèque...
- L'hébergement, la nourriture et le transport des intervenant-e-s
- Le travail nécessaire pour que cet espace puisse exister avec ce niveau de qualité : le temps de travail d'équipe, la formation des intervenant-e-s, le portage de la structure, le maintien du statut d'Organisme de Formation, et tout le travail de « fonctions supports » qui en découle : administratif, financier, de communication, d'inscriptions, accompagnement des stagiaires,etc.

Nous proposerons un temps de discussion collectif pour permettre à chacun·e de définir sa participation. Suite à cette discussion et avant la clôture du stage, chacun·e est invité·e à nous remettre sa participation financière en mains propres.

***Frais annexes**

Les frais d'hébergement et l'usage des espaces collectifs sont réglés par les participant-es sur le principe de prix libre. Les personnes logées ailleurs sont invitées à participer à l'usage des lieux collectif.

Pour la restauration, nous proposons un fonctionnement en autogestion du groupe : repas partagés et cuisine confectionnée collectivement à partir d'ingrédients ramenés par chacun·e.

Conditions d'inscription

Pour confirmer l'inscription il faut nous envoyer un acompte de 80€ qui sera non remboursable, par chèque de préférence, à l'ordre de la Turbine à graines, 50, rue de la gare, 26340 Saillans, et sinon par virement. Pensez à préciser votre nom et le nom du stage au dos du chèque ou dans l'intitulé du virement et à nous renvoyer la convention de formation signée.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des acomptes et conventions.